

Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région de Biarritz pour les évolutions d'aéronefs d'Etat télé pilotés

En vigueur : Du 29 janvier au 12 février 2020

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Biarritz Pays Basque LFBZ, Itxassou LFIX



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2019

ACTIVITÉ

Evolutions d'aéronefs d'Etat télépilotés non habités.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT SAINT-PEE SUR NIVELLE :

- 29 janvier : 1200-1700
- 03, 06 et 07 février : 1200-1700
- 11 et 12 février : 1100-2200

ZRT SAINT-MARTIN DE HINX :

- 10 février : 1200-2359
- 11 février : 0000-0500

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Biarritz APP : 125.600 MHz
Biarritz TWR : 118.700 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur d'exercice.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès du directeur d'exercice.

SERVICES RENDUS

CAG / CAM : Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT SAINT-PEE SUR NIVELLE**Limites latérales

43°22'39" N, 001°33'43" W
 43°22'09" N, 001°29'03" W
 43°22'45" N, 001°28'55" W
 43°24'05" N, 001°30'52" W
 43°23'26" N, 001°32'13" W
 43°23'32" N, 001°33'54" W
 43°22'39" N, 001°33'43" W

Limites verticales

SFC / 2000FT AMSL

ZRT SAINT-MARTIN DE HINXLimites latérales

43°36'01.00" N, 001°15'53.00" W
 43°35'59.00" N, 001°13'39.00" W
 43°34'40.00" N, 001°13'41.00" W
 43°34'42.00" N, 001°15'55.00" W
 43°36'01.00" N, 001°15'53.00" W

Limites verticales

SFC / 1500FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Modification des horaires publiés de la zone LF-R 248 TARNOS :
 activation par NOTAM le 5 février 2020 de 12h00 à 17h00 et le 12 février de 13h00 à 22h00.

ORGANISME A CONTACTERAvant l'opération :

Cellule 3D 1^{er} RPIMA (Régiment Parachutistes d'Infanterie de Marine) :
 Téléphone : 05 59 50 52 15 ou 54 45

COMALAT :

Téléphone : 01.41.28.82.13 ou 14

Pendant l'opération :

Directeur d'exercice :
 Téléphone : 06 74 84 81 70